



L'Assemblée Générale de l'ANGVC a décidé le 22 mai 2015 de modifier le nom de l'association, qui devient « **Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens** ». La régularisation déclarative est en cours.

**Secrétariat d'État chargé de la Famille,
des Personnes âgées et de l'Autonomie
Laurence ROSSIGNOL, la Secrétaire d'Etat
14 avenue Duquesne
75007 PARIS**

Réf. 2015/06.33

Saint-Ouen, le 9 juin 2015

Madame,

Dans le cadre d'une politique de prévention, notamment concernant les risques de santé pour certains publics en période de canicule, votre mission a conduit à une expérimentation lancée hier dans quatre départements pour détecter des personnes isolées ou fragiles avec le concours des agents de La Poste.

Nous souhaitons attirer ici votre vigilance sur la situation des personnes âgées ou fragiles, notamment les personnes dépendantes en raison d'un handicap à la charge de leur famille et vivant en résidences mobiles sur une aire d'accueil, qui ne rentrent pas effectivement dans les dispositifs de détection préventive mis en œuvre.

La situation est encore plus durement ressentie dans les familles - rappelons que nous parlons d'enfants et de personnes âgées - qui sont en recherche d'aire d'accueil et qui sont en errance quasi permanente sur un territoire, car les expulsions à répétition qui les frappent les excluent de fait encore plus systématiquement de tout dispositif de prévention. Dernièrement, dans l'agglomération nantaise, l'Agence régionale de Santé, alertée par notre Vice-président, M. Christophe SAUVÉ, admettait que les moyens à mobiliser manqueraient pour les prendre en compte.

Notre devoir nous impose de dire qu'aucun recensement à titre préventif n'a lieu sur les aires d'accueil, où vivent pourtant des résidents éligibles aux critères de vigilance édictés. Il y a là un dysfonctionnement inacceptable qui amplifie ce qui est, sur bien d'autres questions par ailleurs, ressenti et dénoncé comme une discrimination.

Nous souhaitons par conséquent, Madame, qu'un effort soit particulièrement développé pour que votre action, ciblant ces publics fragiles, les intègre dans son champ d'action, notamment en prévision d'un épisode météorologique exceptionnel, et donne lieu en pareille circonstance à un « moratoire » à toute expulsion de terrain nécessitant le recours à la force publique.

En espérant que vous apporterez une réponse adaptée à la nécessité, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Madame Nelly DEBART, la Présidente de l'ANGVC

Téléphone : 01 82 02 60 13
Télécopie : 09 74 44 55 06
Portable : 06 15 73 65 40
Email : angvc@sfr.fr
Site Internet : www.angvc.fr